

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 mai 2016	N° 2016-286

Convocation du 20 mai 2016

Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10
Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 mai 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2016-286

Pôle CREAHD (Construction Ressources Environnement Aménagement et Habitat durables) - Soutien au programme d'actions 2016 - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation du pôle CREAHD

Créé en 2006, le pôle CREAHD - Construction Ressources Environnement Aménagement et Habitat durables - est un réseau d'acteurs et de compétences qui privilégie une approche transversale et durable de la construction et de l'aménagement. Ce pôle se positionne comme un accélérateur pour stimuler l'innovation et renforcer la compétitivité des entreprises dans les secteurs de l'éco construction, des matériaux et des travaux publics.

Le pôle CREAHD regroupe de nombreux acteurs : organisations professionnelles, entreprises BTP, carriers, fabricants de matériaux, architectes, bureaux d'études et d'ingénierie, universités, laboratoires de recherche, organismes de formation, centre de ressources technologiques, collectivités, et acteurs du développement économique et de l'innovation, qui partagent la même volonté d'échange, de travail collaboratif et d'innovation durable.

Le CREAHD joue un rôle de facilitateur, d'animation et de promotion et ses principales missions sont les suivantes :

- Accompagner les projets et soutenir l'innovation technologique, de service, de formation, de méthode ou d'organisation,
- Promouvoir une image positive du secteur de l'éco construction, des matériaux et des Travaux Publics,
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité des acteurs de la filière,
- Animer le réseau et la filière régionale de la construction et de l'aménagement durable.

2. Bilan des actions menées en 2015

Le nombre d'adhérents est en augmentation (122 adhérents dont 74 adhérents implantés sur le territoire de Bordeaux Métropole, soit 60%), contre 90 en 2014. On note également une augmentation du montant de la cotisation en lien avec le renforcement des services auprès des adhérents.

Fin 2015, le pôle CREADHd a accompagné et labellisé 36 projets collaboratifs impliquant laboratoires de recherche et entreprises qui représentent un budget de plus de 15 M€.

En 2015, quatre nouveaux projets ont été labellisés par le comité de labellisation du pôle CREAHD qui constitue une expertise filière complète (technique, assurance, innovation, économique, recherche, environnement,...) :

- EC02D2, outil méthodologique et stratégique pour la déconstruction - entreprise BDS-
- ECSPER, projet relatif à l'épandage des eaux résiduaires-laboratoire I2M-
- STRATEGIE, outil de modélisation intégrée usage du sol et transport – GRETha-
- CHAUC, consommation dans l'habitat et accompagnement aux usages – Gironde Habitat-

Le pôle CREAHD a renforcé ses moyens de communication avec la création d'un site internet (www.creahd.com) mis en ligne en juin 2015 : 9000 visites en 6 mois, 5 newsletters diffusées très largement auprès des acteurs de la filière.

Pour animer son réseau, le CREAHD organise différents types d'évènements : conférences techniques, visites de chantier ou d'opération, petit déjeuner chez les adhérents, tables rondes, rencontres annuelles... En 2015, 17 évènements ont été organisés réunissant plus 800 personnes.

Dans le cadre de son activité de centre de ressources aquitain membre du réseau Bâti Environnement Espace Pro (BEEP), le cluster CREAHD est l'opérateur technique de l'observatoire régional BBC Effinergie. Cet outil pédagogique de partages d'expériences sur les bâtiments basse consommation et à énergie positive a été lancé lors des Assises de l'Energie en janvier 2015 à Bordeaux, en partenariat avec Effinergie, l'ADEME et la région Aquitaine.

En 2015, le CREAHD a développé ses partenariats notamment avec l'intercluster travaux publics animé par la FNTP (fédération nationale des travaux publics), INEF 4 (signature d'une convention de partenariat en avril 2015), ou encore l'association HQE et l'Agence Qualité Construction (mission de retour d'expérience de bâtiments performants).

Le CREAHD peut intervenir en soutien technique lors de l'accueil de délégations étrangères en lien avec les thématiques du pôle. Cela s'est traduit le 23 novembre 2015 lors de la venue à Bordeaux d'une délégation belge (wallone), le CREAHD ayant animé des échanges, mobilisé des professionnels et organisé des visites ciblées.

Enfin, au même titre que les autres clusters régionaux, le pôle CREAHD inscrit son action dans le cadre de la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Dans ce cadre, des discussions et réflexions communes ont été initiées dès le printemps 2015 avec le Cluster Eco Habitat Poitou-Charentes et le pôle Eco Construction Limousin. Les relations partenariales établies avec le nouveau cluster Eco-Habitat Poitou-Charentes Limousin se concrétisent dans le programme d'actions 2016.

3. Programme d'actions 2016

En 2016, le pôle CREAHD a décidé d'orienter son plan d'action autour des trois grandes missions que sont l'animation de la filière et le retour d'expériences, l'accompagnement des projets et la promotion de l'innovation et le renforcement de ses partenariats dans la nouvelle région et au plan national.

3.1 Animation de la filière et diffusion des retours d'expériences :

La mission d'animation de la filière a vocation à faciliter les échanges, l'approche collective et transversale, la mutualisation des connaissances et l'ouverture vers le marché et l'inter filière et l'émergence de projets innovants. Le centre de ressources du pôle CREAHD est ouvert aux adhérents et non adhérents.

3.1.1 Observatoire régional BBC Effinergie

L'action proposée pour 2016 consiste à étendre l'observatoire à la nouvelle région en référençant des opérations des trois territoires dans la continuité de ce qui a initié en 2015 :

- mise à jour des fiches pédagogiques
- promotion de l'observatoire auprès des acteurs professionnels

-valorisation des multiples données de l'observatoire pour alimenter les réflexions des clusters CREAHD et Eco Habitat et des partenaires.

3.1.2 *Rex bâtiment performant*

L'Agence qualité construction (AQC) apporte une aide technique et financière aux centres de ressources et recrute un enquêteur pour lequel le CREAHD sera un relais local. L'objectif est de capitaliser des retours d'expérience à l'échelle de la région.

3.1.3 *Plateforme nationale RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)*

Dans la continuité de la mission engagée en 2015, le pôle poursuivra sa mission de réponses aux questions des professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Le Pôle CREAHD est l'interlocuteur territorial référencé sur la plateforme nationale <http://renovation-info-service.gouv.fr>, pour répondre aux professionnels.

3.1.4 *Animation des groupes de travail*

Le pôle poursuivra l'animation des réunions des groupes de travail sur les thématiques de la [silver](#) économie, des travaux publics, de l'aménagement, des chais durables (en partenariat avec Inno'Vin), du numérique avec le [club SoBIM](#) (partenariat avec Domolandes) et il co-animera avec le cluster Eco Habitat les réunions relatives aux thématiques des matériaux bio-sourcés et des bâtiments passifs.

Ces thématiques seront déclinées autour de réunions de groupes de travail, d'évènements et d'animations ciblées, d'accompagnement de projets d'innovation ou d'actions collectives.

3.1.5 *Les « 10 ans du CREAHD »*

Le CreaHD prévoit pour 2016 la tenue de plusieurs évènements (conférences, visites de chantiers, « p'tit déj », accueil de délégations étrangères,...) et notamment les 7^{èmes} rencontres CREAHD en octobre 2016 pour fêter les 10 ans d'existence du pôle. L'objectif sera de promouvoir la filière et ses projets et innovations, de partager des temps d'échanges entre les différents acteurs et d'ouvrir des perspectives dans le cadre de la grande région avec la présence du cluster Eco Habitat.

3.2 *Accompagnement des projets et promotion de l'innovation*

En 2016, le pôle CREAHD poursuit sa deuxième grande mission d'accompagnement et de promotion de l'innovation avec une extension de son action dans le périmètre de la nouvelle Région.

Il s'agit de détecter et faire émerger les projets (appel à projet, appel à manifestation d'intérêt,...), d'accompagner les projets, de labelliser les projets, aider au montage de dossier, à la recherche de partenaires, de lieux d'expérimentation et de financement.

Dès 2016, la labellisation CREAHD sera étendue au périmètre de la nouvelle Région avec l'appui du cluster Eco Habitat.

Le Comité des financeurs composé des directions de la Région, de BPI France et de l'Ademe a vocation à être élargi et les questions de financements privés seront étudiés avec l'appui d'ADI (Aquitaine Développement Innovation).

Dans le cadre de ses 10 ans et de la construction de la grande Région, le pôle souhaite piloter la mise en place d'un concours de l'innovation et de la compétitivité qui sera lancé lors de l'évènement des 10 ans du CREAHD.

Le pôle est associé à la mise en œuvre d'actions collectives dont celle portée par le pôle Xylofutur, Xylobuild, dont l'objectif est de bâtir une offre globale et cohérente dans la construction bois moyenne hauteur pour répondre aux besoins des maîtres d'ouvrage publics et privés.

En 2015, le pôle CREAHD s'est positionné en tant que partenaire sur 3 projets européens :

- *Projet RENOVAJOB « Promouvoir l'esprit d'entreprise par le biais de l'utilisation de technologies innovantes pour la réhabilitation et bâtiment durable »*
- *Projet REHABILITE « Plateforme Transactionnelle de Soutien au Financement de RéhabilitationEnergétique »*

- *Projet Re ACT « outil d'aide à la décision pour la rénovation énergétique par l'établissement de bouquet de travaux »*

Le pôle se positionnera en fonction des réponses à ces projets en 2016.

3.3 Communication et partenariats :

Le pôle CREAHD souhaite renforcer ses actions de communication en diffusant largement les informations et retours d'expériences qui permettent de valoriser la filière, les adhérents et les projets labellisés.

Le pôle CREAHD était présent du 16 au 18 mars dernier au salon AQUIBAT 2016 à Bordeaux. Il a accueilli sur son stand des entreprises du secteur de l'éco construction (construction en bois, fondation en bois,..) afin de promouvoir leurs procédés et produits innovants. Trois projets ont été présentés et labellisés lors de cet évènement dans le secteur des matériaux et de la silver économie (adaptation de l'habitat au vieillissement).

En 2016, le pôle Creahd va poursuivre ses différents partenariats régionaux et nationaux (réseau Beep, intercluster Plan Bâtiment durable, intercluster Travaux Publics, Inef 4, AQC,...), mais aussi développer les actions entreprises en 2015 dans le cadre du rapprochement avec les clusters des régions Poitou-Charentes et Limousin.

4. Intérêt pour Bordeaux Métropole

Dans la continuité du soutien de notre collectivité aux acteurs économiques des filières de la croissance verte, des éco-activités et de la silver économie, qui sont les thématiques principales animées ou co-animées par le pôle CREAHD, Bordeaux Métropole propose de poursuivre son soutien à ce pôle en 2016. Les ressources techniques, l'expertise métier et l'analyse des besoins des acteurs de la filière du CREAHD représentent un atout pour le développement économique de notre territoire.

Bordeaux Métropole souhaite développer son offre de services auprès des écosystèmes économiques et à ce titre, le pôle CREAHD pourrait renforcer ses interactions avec le territoire de Bordeaux Métropole. Ainsi, une meilleure interconnexion entre les nombreuses actions du pôle CREAHD et les besoins et les attentes de notre territoire dans le domaine de la croissance verte et des éco-activités ou bien de la silver économie devrait se mettre en place au cours des prochains mois afin d'améliorer les retombées des investissements de Bordeaux Métropole sur son territoire.

Les actions expérimentales et innovantes en matière de rénovation énergétique des bâtiments, d'aménagement durable ou de nouveaux matériaux bio-sourcés pour lesquelles le pôle est investi, pourraient trouver des applications concrètes dans les projets développés sur notre territoire (parc d'activités de l'Ecoparc dédié aux entreprises de la filière verte notamment, espace dédié à des expérimentations pour des aménagements durables, plateforme de rénovation énergétique, etc...).

5. Plan de financement

Le budget estimé par le pôle CREAHD pour mettre en œuvre son programme d'actions 2016 est réparti comme suit :

Budget prévisionnel pôle CREAHD 2016

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
Animation et Accompagnement projet 2016			
Dépenses internes de fonctionnement	135 400,00	Aides Publiques	105 000,00
Frais Généraux	24 900,00	La Région Aquitaine, Limousin et Poitou- Charentes	85 000,00
Location et frais bureaux	6 000,00	<i>Bordeaux Métropole</i>	20 000,00
Frais bancaire	500,00		
Assurance	800,00		
Téléphones portables	1 600,00		
Cotisations extérieures	3 500,00		
Expert comptable + CAC	10 500,00		
Ticket Restaurant	2 000,00		
Coût salariaux	99 500		
Salaire 1 (directeur)	68 000		
Salaire 2 (projet)	29 000		
Stagiaire	2 500		
Frais déplacement	11 000		
Prestation externes - sous-traitance	24 600,00	Autofinancement	105 000,00
Outils d'information et de communication	13 100,00	Cotisations	53 000,00
Cartes visites, plaquettes	1 900,00	Autres ressources	2 000,00
Abonnement CRM	1 700,00		
Site internet	2 000,00		
Salon, congrès, forum	1 500,00		
Rencontres - évènements	6 000,00		
Frais de réception	7 000,00		
Expertises techniques	4 500,00		
Autres	50 000,00		
Contributions volontaires	50 000,00	Contributions volontaires	50 000,00
Total	210 000,00	Total	210 000,00 €

Il est à noter que la part des charges de personnel représente 47 % du budget prévisionnel.

Bordeaux Métropole avait alloué une subvention de 28 500 € en 2015 pour un budget prévisionnel de total de 232 000 €. Cela représentait, 12 % de ce budget, soit 50 % des subventions publiques.

Pour l'année 2016, Bordeaux Métropole a été sollicité à hauteur de 27 075 € pour un budget prévisionnel de 210 000 €. Dans le cadre de l'élargissement du périmètre d'action du pôle, du nombre de ses adhérents cotisants et de la politique de maîtrise des subventions de fonctionnement accordées par notre établissement public, il vous est proposé d'accorder une subvention de 20 000 €, représentant 9,5 % du budget, soit 19 % des participations publiques.

6. Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

7. Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (Annexe 1, complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités et notamment l'article L5217-2,

VU les dispositions de l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande en date du 3 septembre 2015,

VU le règlement d'intervention sur les aides aux manifestations approuvé par la délibération du Conseil N° 2012/0326 en date du 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le programme d'actions de l'association CREAHD, présenté au titre de l'année 2016 s'inscrit dans l'axe 10 du Schéma métropolitain de développement économique, intitulé « Croissance verte » et plus particulièrement dans les actions 10.4 « Accompagner l'évolution de la filière BTP » et 10.5 « Renforcer la visibilité du secteur de l'éco construction ».

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association CREADh, au titre de son programme d'actions 2016,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président, à signer tout acte afférent à cette subvention,

Article 3 : d'imputer la dépense afférente à cette subvention sur le budget principal de l'exercice en cours : 6574, chapitre 65, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2016	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 13 JUIN 2016	la Vice-présidente,
	Madame Virginie CALMELS

ANNEXE 1 : Bilan financier

ANNEXE N°1 _ BUDGET							
Exercice 2016	Nom de l'organisme :						
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur		Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur
60 – Achats	0	0	0	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	0	0
Achats d'études et de prestations de service			0	Marchandises			0
Achats non stockés de matières et fournitures			0	Prestations de services			0
Fournitures non stockables (eau, énergie)			0	Produits des activités annexes			0
Fournitures d'entretien et de petit équipement			0				0
Fournitures administratives			0	74 - Subventions d'exploitation	0	0	0
Autres fournitures			0	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			0
61 - Services extérieurs	0	0	0	Région			0
Sous traitance générale			0	Département			0
Locations mobilières et immobilières			0	Bordeaux Métropole			0
Entretien et réparation			0	Autres EPCI			0
Assurances			0	Commune(s)			0
Documentation			0	Organismes sociaux			0
Divers			0	Fonds européens			0
62 - Autres services extérieurs	0	0	0	Emplois aidés			0
Rémunérations intermédiaires et honoraires			0	Autres (précisez) :			0
Publicité, publications			0				0
Déplacements, missions et réceptions			0	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0
Frais postaux et de télécommunication			0	Cotisations			0
Services bancaires			0	Autres			0
Divers			0				0
63 - Impôts et taxes	0	0	0	76 - Produits financiers			0
Impôts et taxes sur rémunérations			0				0
Autres impôts et taxes			0	77 - Produits exceptionnels			0
64 - Charges de personnel	0	0	0				0
Rémunérations du personnel			0	78 - Reprises sur amortissements et provisions			0
Charges sociales			0				0
Autres charges de personnel			0	79 – Transfert de charges			0
65 - Autres charges de gestion courante			0				0
66 – Charges Financières			0				0
67 - Charges exceptionnelles			0				0
68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements			0				0
TOTAL DES CHARGES	0	0	0	TOTAL DES PRODUITS	0	0	0
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0
- Secours en nature			0	- Bénévolat			0
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations			0	- Prestations en nature			0
- Personnel bénévole			0	- Dons en nature			0

	Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur
Résultat Net	0	0	0

Personnel	2013	2014	2015	Budget 2016	Réalisé 2016
Nombre de salariés en équivalent temps plein					

Signature du Président ou du représentant légal

Date

Tampon de l'organisme

Annexe 2

Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2.Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3.Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom) _____

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à _____

Signature :